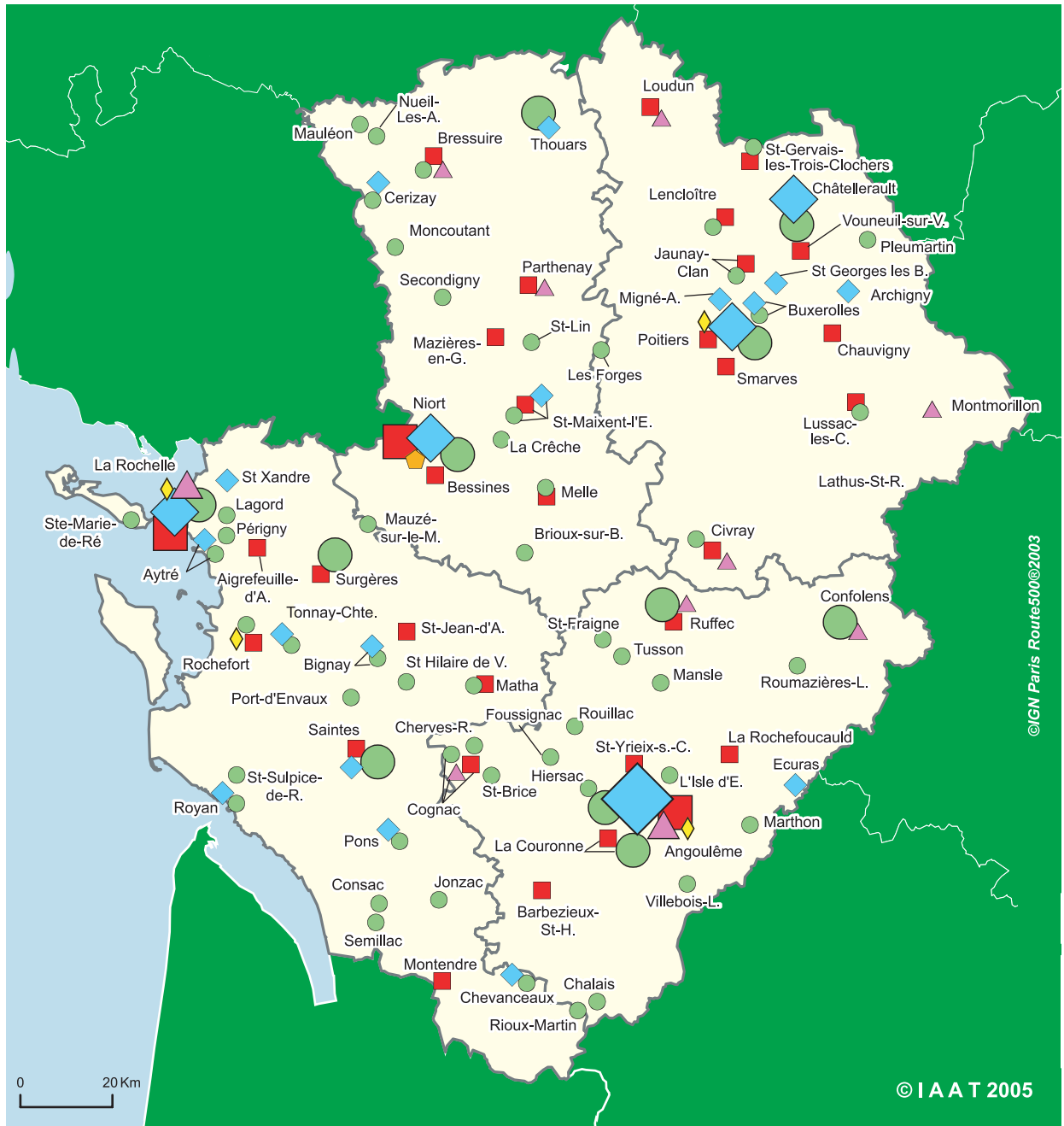


initiative régionale
pour l'insertion
Mis
et la solidarité

L'insertion par l'activité économique en Poitou-Charentes

■
Synthèse

Les structures d'insertion par l'activité économique de la région Poitou-Charentes



Source DRTEFP, enquête IRIS 2004

Nombre de conventions IAE par type

	1	de 2 à 4	de 5 à 8	Total
EI	◆	◆◆	◆◆◆	40
ETTI	▲	▲▲		13
AI	■	■■		41
CI	●	●●		93
RQ	◆			4
GEIQ	◆			1

Sommaire

Le poids de l'IAE en Poitou-Charentes	3
Les SIAE : les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire	3
L'activité principale des SIAE : accompagnement socioprofessionnel et formation par le travail	4
<i>Effectif en insertion et postes conventionnés</i>	4
<i>Effectif permanent et encadrement</i>	5
<i>La formation complémentaire des salariés en insertion</i>	6
<i>Le financement de la prestation socioprofessionnelle et formative</i>	7
<i>Les résultats de l'action des SIAE</i>	7
Les activités économiques supports des SIAE : vente de biens et de services	9
<i>Chiffre d'affaires des SIAE</i>	9
<i>Développement des activités économiques supports</i>	9
<i>Les secteurs d'activité économique des SIAE</i>	10
<i>Clientèle des SIAE</i>	11

Le cadre de l'enquête

Nombre de conventions IAE par type dans le cadre de l'enquête :

	Association intermédiaire (AI)	Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Atelier et chantier d'insertion (ACI) *	Entreprise d'insertion (EI)*	Régie de quartier (RQ)	Ensemble
Total Poitou-Charentes	42	13	84	33	4	176
Répartition régionale	23,9%	7,4%	47,7%	18,8%	2,3%	100,0%
Région/France	4,6%	4,9%	4,4%	3,8%	3,1%	4,3%
Répartition en France	22,6%	6,4%	46,6%	21,2%	3,2%	100,0%

* Non compris les RQ conventionnées « entreprise d'insertion » et « chantier d'insertion »

Avertissement :

- Enquête IRIS 2004, données 2003 extrapolées par type de SIAE et par département
- Taux de réponse faible sur le chiffre d'affaires des ACI. Les estimations sont donc à prendre avec prudence sur toutes les données faisant référence au chiffre d'affaires.
- Les données ACI et EI ne prennent pas en compte les données des ACI et EI portées par des régies de quartiers. Celles-ci sont intégrées globalement dans les résultats des régies de quartiers.

Comparaison nationale avec les données de la DARES : Premières informations – n°6.2 – Février 2005 (données 2003)

Le poids de l'IAE en Poitou-Charentes

La France compte 4081 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) en activité. Les structures les plus représentées sont les ACI (46,6%). Les AI et les EI représentent respectivement 22,6% et 21,2% des SIAE en France suivies par les ETTI (6,4%) et les RQ (3,2%).

Les SIAE en région représentent 4,3% des SIAE au niveau national. Les ETTI sont plus représentées en région que les autres SIAE (4,9%), aussi bien en nombre de structures qu'en nombre de personnes en insertion et en permanents.

En terme d'emploi, les SIAE en région Poitou-Charentes représentent, en comparaison à la France, 4,4% des salariés en insertion et 5,3% des salariés permanents.



Dans les comparaisons entre le national et le régional, on peut constater que le poids de l'IAE en Poitou-Charentes est supérieur au poids de la région dans les principaux indicateurs tels que la population, le PIB, l'emploi salarié.

La répartition régionale des SIAE est sensiblement la même qu'en France. Les AI, ETTI, ACI sont un peu plus représentées qu'au niveau national (+ 1%) tandis que les EI et les RQ en Poitou-Charentes sont sous représentées (respectivement 18,8% contre 21,2% en France pour les EI et 2,3% contre 3,2% pour les RQ).

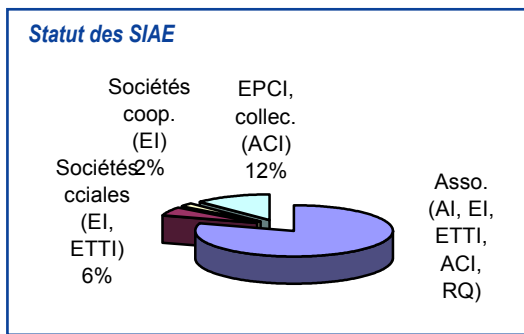
Comme l'ensemble de la France, quasiment la moitié des SIAE en Poitou-Charentes sont des ateliers et chantiers d'insertion. Les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion représentent autour de 20 % des SIAE.

Les SIAE : les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire

Les SIAE se positionnent dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

100 % des SIAE mettent en œuvre des activités d'utilité sociale plaçant l'Homme au cœur de leurs actions d'accompagnement socioprofessionnel et de formation par le travail.

Les SIAE de Poitou-Charentes ont choisi à une très forte majorité le statut associatif (80%) à but non lucratif et mènent une gestion désintéressée.



Les structures d'insertion par l'activité économique exercent le même métier : remettre des personnes qui connaissent des difficultés particulières d'accès à la vie professionnelle, en capacité d'occuper tout emploi relevant de leurs compétences.

Les activités économiques qu'elles exercent sur le marché concurrentiel sont mises au service du développement des compétences de leurs salariés. La production de biens et services est le support principal de la pédagogie des SIAE.

On regroupe sous le terme de " structure d'insertion par l'activité économique " (SIAE) : les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les associations intermédiaires (AI), les régies de quartier (RQ), les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Si toutes exercent leur métier pour une finalité commune, elles présentent néanmoins des spécificités qui tiennent à la nature des activités qu'elles développent et aux cadres réglementaires et juridiques dont elles dépendent.

Ces éléments conditionnent en grande partie l'offre d'insertion qu'elles proposent à leurs salariés. Ils font de ces structures des outils complémentaires et variés, qui offrent des possibilités de parcours multiples et articulés aux personnes accueillies.

L'activité principale des SIAE : Accompagnement socioprofessionnel et formation par le travail

Les SIAE proposent des parcours d'insertion aux personnes éloignées de l'emploi. Pour cela, elles assurent aux personnes qu'elles embauchent un accueil, un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la personne.

Clients : les personnes du territoire en difficulté d'accès à l'emploi et en transition socioprofessionnelle

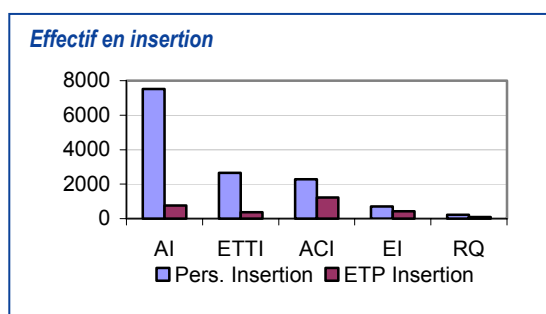
Financeurs de la prestation socioprofessionnelle et formative des SIAE : les collectivités publiques (Etat, Région, Département, Pays, communes et leurs regroupements)

Effectif en insertion et postes conventionnés

Les SIAE accueillent 13 381 personnes par an dans un parcours d'insertion par l'activité économique. Cela représente 2 850 postes en équivalent temps plein¹.

Les AI et ETTI accueillent 76% des personnes en insertion mais sur des temps de travail plus courts.

Ainsi, les AI représentent 26,5% des postes d'insertion en équivalent temps plein mais elles mettent à disposition plus de 56% des personnes en parcours d'insertion sur des missions de courte durée (17 heures en moyenne par mission et 180 heures de travail dans l'année).



Au-delà des personnes qu'elles mettent à disposition, les AI ont également une mission d'accueil et d'orientation. Les AI reçoivent dans l'année 8 496 personnes. Toutes ne seront pas mises à disposition. Mais ce temps d'accueil et d'écoute peut être mis à profit pour un conseil, une orientation vers une structure d'accueil ou un dispositif plus adapté à leur situation.

Les ETTI suivent la même configuration avec des missions d'une durée moyenne de 48 heures et 246 heures de mise à disposition par an et par intérimaire.

Les autres SIAE sont sur des contrats de plus longue durée. Par conséquent, le flux de salariés en insertion sur l'année est moins important. Ainsi, les ACI accueillent 17% des effectifs en insertion mais représentent près de 49% des postes en équivalent temps plein. Les personnes sont recrutées sur des contrats aidés à temps partiel entre 20 et 35 heures hebdomadaires.

La région compte 2 382 postes conventionnés (EI et ACI) avec l'Etat. Les EI reçoivent un financement de 9 681 euros par poste d'insertion en contre partie de l'encadrement réalisé et de la moindre productivité des personnes qui se trouvent en situation d'apprentissage sur les postes de travail. Les ACI reçoivent les financements afférents aux contrats aidés qu'ils utilisent.

Trois régies de quartiers sur quatre cumulent des postes d'insertion et des contrats aidés car elles sont conventionnées en tant qu'entreprise d'insertion et chantier d'insertion.

Effectif en insertion

	AI	ETTI	ACI	EI	RQ	Ensemble
Personnes en insertion (nombre)	7 523	2 653	2 281	704	219	13381
Moyenne par SIAE	179,1	204,1	27,2	21,3	54,7	/
Répartition régionale	56,2%	19,8%	17,0%	5,3%	1,6%	100%
Région/France	4,3%	6,8%	3,2%	5,0%	3,1%	4,4%
Personnes en insertion (ETP)	755,8	366,4	1 218,7	420,8	88,6	2 850,2
Moyenne par SIAE	18,0	28,2	14,5	12,8	22,2	/
Répartition régionale (ETP)	26,5%	12,9%	42,8%	14,8%	3,1%	100%
Nombre de postes conventionnés (EI/ACI)	/	/	1 905	428,57	49	2382,6

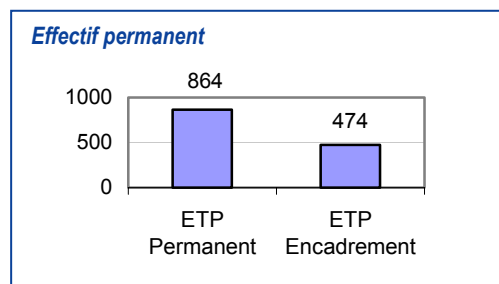
¹ L'équivalent temps plein constitue une unité de mesure correspondant à 1600 heures travaillées annuellement

Effectif permanent et encadrement

Dans les SIAE, 55% des postes permanents en équivalent temps plein sont dédiés à l'encadrement des personnes en insertion.

L'encadrement comprend l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique sur les postes de travail.

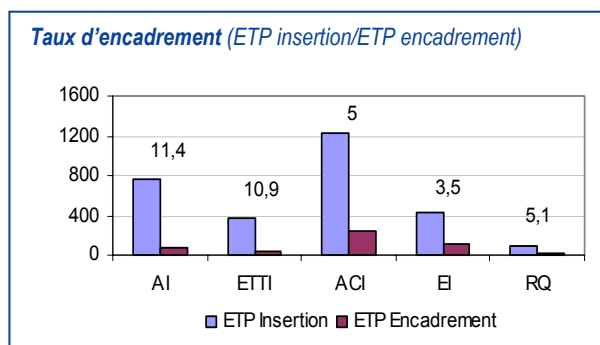
La fonction d'accompagnement socioprofessionnel se retrouve dans toutes les SIAE.



Certaines SIAE choisissent d'externaliser l'accompagnement, d'autres embauchent directement un permanent sur cette mission. Le plus souvent, l'accompagnement des personnes en insertion est une fonction collective partagée par plusieurs salariés permanents de la SIAE².

Le taux d'encadrement est important dans les SIAE. Il rend compte de la pédagogie employée qui s'appuie sur la mise en situation de travail salarié afin d'amener les personnes hors emploi vers l'emploi grâce à une action de formation par le travail et de redynamisation sociale.

Le taux d'encadrement est plus faible dans les AI et ETTI (respectivement 11,4 et 10,9 ETP insertion pour 1 ETP d'encadrement). Elles accueillent 4 à 6 fois plus de salariés en insertion que les autres SIAE sur des contrats de courte durée.



Dans ces structures, l'encadrement et les directives sont de la responsabilité de l'utilisateur au cours de la mission. Le rôle des AI/ETTI est alors de vérifier la bonne exécution de la mission auprès de l'utilisateur et du salarié. Certaines AI/ETTI embauchent un encadrant socioprofessionnel dédié au suivi des missions. D'autre part, elles accompagnent leurs salariés en dehors des missions à la résolution des problèmes rencontrés et à la construction de leur projet professionnel.



Dans les EI, ACI et RQ, le taux d'encadrement est de 3,5 à 5 ETP insertion pour 1 ETP d'encadrement. Ce taux est plus important du fait de la présence d'un encadrant technique sur le lieu de travail. En effet, l'encadrant technique est la personne qui passe le plus de temps avec les salariés dans le cadre de la production. Il gère les conditions favorables à l'apprentissage pour chacun des salariés.

Ce taux d'encadrement peut varier selon la nature de l'activité économique support. Ainsi, l'activité bâtiment nécessite un encadrement plus important qu'une activité de tri sur une chaîne de tri sélectif.

Effectif permanent

	AI	ETTI	ACI	EI	RQ	Ensemble
Salariés permanents (nombre)	180	60	349	369	39	997
Moyenne	4,3	4,6	4,2	11,2	9,8	/
Part en région des effectifs	18,1%	6,0%	35,0%	37,0%	3,9%	100,0%
Salariés permanents (ETP)	141,1	52,4	329,2	307,5	34,1	864,3
Moyenne	3,4	4,0	3,9	9,3	8,5	/
Part en région des effectifs (ETP)	16,3%	6,1%	38,1%	35,6%	3,9%	100,0%
Région/France	4,3%	6,1%	5,5%	5,6%	/	/
Dont encadrement (ETP)	66,4	33,6*	241,7	114,7	17,5	473,9
Moyenne encadrement (ETP)	1,6	2,6	2,9	3,5	4,4	/
Taux d'encadrement (ETP insertion/ETP encadrement)	11,4	10,9	5,0	3,7	5,1	/

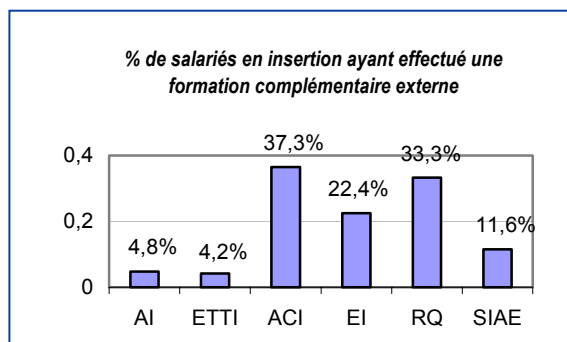
* dont 29 postes d'accompagnement conventionnées dans les ETTI

² Etude IRIS sur la fonction accompagnement dans les SIAE de la Vienne - 2003

La formation complémentaire des salariés en insertion

La mise en situation de travail salarié réalisée pendant le parcours d'insertion en SIAE peut déclencher un besoin en formation technique ou de remise à niveau chez les salariés en insertion. Pris dans une dynamique de changement, ceux-ci prennent conscience de l'intérêt de se former et souhaitent se donner toutes les chances de réintégrer le marché de l'emploi.

Au total, 1 534 salariés en insertion ont bénéficié d'une action de formation complémentaire externe soit 11,6 % de l'effectif en insertion.



Trois ACI sur quatre et trois RQ sur quatre proposent des formations complémentaires à leurs salariés. Ainsi, 37,3% des salariés en insertion dans les ACI et 33,3% des salariés en insertion dans les RQ bénéficient au moins d'une action de formation complémentaire au cours de leur parcours.

Ce taux de formation est plus élevé dans les ACI compte tenu de la prise en charge de la formation par l'Etat dans le cadre des contrats aidés CES et CEC (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui dans les nouveaux contrats aidés CAE et CA).

Même si les ETTI sont aussi nombreuses à proposer des formations complémentaires à leurs salariés que les EI (respectivement 54,5% et 50%), la part de salariés en insertion bénéficiaires d'actions de formation est 5 fois plus élevée dans les EI que dans les ETTI (22,4% dans les EI contre 4,2% dans les ETTI). Les ETTI, s'adressant à des publics plus proches de l'emploi avec des publics plus souvent qualifiés, les besoins en formation sont probablement moins nombreux.

Le taux de formation plus faible dans les AI et les ETTI peut également s'expliquer en partie par des durées de parcours plus cours. L'organisation d'actions de formation paraît donc plus délicate à mettre en œuvre pendant le parcours pour ce type de SIAE.

Le plus souvent, les SIAE mobilisent des actions de formation dites « pré-qualifiantes », c'est-à-dire apportant les connaissances théoriques qui accompagnent la maîtrise des compétences pratiques acquises sur le tas, ainsi que des formations favorisant la résolution des freins à l'emploi (formation aux savoirs de base, accompagnement à l'emploi...). Ces formations sont plus adaptées aux besoins des personnes en insertion que les formations diplômantes qui privilégient les apports théoriques et conceptuels préalablement à la maîtrise des compétences pratiques. Le taux moyen de formations « diplômantes » est seulement de 4,5% sur l'ensemble des formations externes réalisées³.

Les salariés en insertion se positionnent majoritairement sur des formations techniques (65,3%) ou des formations aux savoirs de base (30,9%) d'une durée moyenne de 34 heures.

Les SIAE ne sont pas toujours en mesure de répondre à l'ensemble des besoins en formation de leurs salariés. En effet, elles ne disposent pas facilement des financements nécessaires. Lorsqu'elles ont épuisé leur droit de tirage auprès de leur OPCA ou lorsque le montage financier avec les financeurs publics devient trop complexe, les SIAE prennent en charge directement le coût de la formation quand elles le peuvent.

Par ailleurs, environ 5% des salariés en insertion ont bénéficié d'une prestation ANPE pendant leur parcours. Le plus souvent, il s'agit d'évaluation en milieu de travail (EMT). Cette prestation permet au salarié de « se tester » directement en entreprise.

Les associations intermédiaires ont mobilisé plus souvent les prestations ANPE que les autres SIAE.

La formation complémentaire des salariés en insertion et les prestations ANPE

	AI	ETTI	ACI	EI	RQ	Ensemble
% de SIAE ayant proposé des formations externes aux salariés en insertion	38,2%	54,5%	76,9%	50%	75%	59,1%
Nombre de salariés en insertion ayant effectué une formation complémentaire externe	360	111	850	158	73	1534
% de salariés en insertion ayant effectué une formation complémentaire externe	4,8%	4,2%	37,3%	22,4%	33,3%	11,6%
% de salariés en insertion ayant bénéficié d'une prestation ANPE	6,6%	0,7%	/	3%	/	/

³ Voir « la formation des salariés en insertion dans les SIAE de Poitou-Charentes », résultats de l'enquête IRIS mai 2006

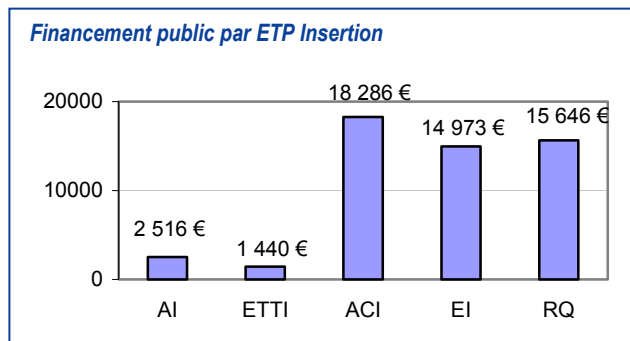
Le financement de la prestation socioformative

En contre partie de la prestation socioprofessionnelle et formative réalisée, les SIAE reçoivent des financements publics.

En Poitou-Charentes, le montant total des financements publics s'élève à 32,4 millions d'euros. 68,8% de ce montant est consacré aux 84 structures porteuses de chantier d'insertion.

Lorsque l'on prend comme une unité de mesure, l'équivalent temps plein d'insertion, on constate que les ACI bénéficient de 18 286 €⁴ pour accompagner et encadrer un salarié en équivalent temps plein.

Les AI et les ETTI reçoivent en moyenne entre 1 440 et 2 516 € par ETP d'insertion. Dans ce type de structure, les financements publics ne couvrent que 4,9% des produits d'exploitation pour les ETTI et 9,1% pour les AI.



Ces structures tirent l'essentiel de leurs ressources de la vente de leurs prestations économiques.

Grâce à leur action, les SIAE contribuent au dynamisme des territoires tant sur le plan économique que des ressources humaines. Ainsi un euro investi dans les SIAE rapporte plus qu'il ne coûte. Le retour sur investissement varie de 1,3 à 20,4 € selon le type de SIAE.

La contribution des SIAE à l'économie régionale ne se mesure pas seulement en terme de chiffre d'affaires mais également en terme de masse salariale et de taxes versées, de dépenses publiques évitées et de cohésion sociale entretenue.

Financement public En euros et en %

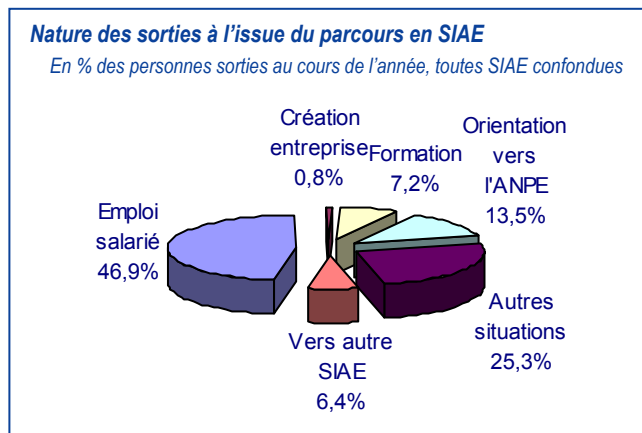
	AI	ETTI	ACI	EI	RQ	Ensemble
Montant des financements publics	1 901 976	527 688	22 284 676	6 300 667	1 386 240	32 401 247
Moyenne	45 285	40 591	265 294	190 929	346 560	/
Répartition régionale	5,9%	1,6%	68,8%	19,4%	4,3%	100,0%
Part des financements publics sur les produits d'exploitation	9,1%	4,9%	75,1%	28,8%	40,5%	/
Retour sur investissement	10,6	20,4	1,3	3,7	2,5	2,7
Financement public par ETP	2 516	1 440	18 286 ⁵	14 973	15 646	11368

Les résultats de l'action des SIAE

61,3% des personnes trouvent une issue positive à la fin de leur parcours en SIAE dans le cadre d'un emploi salarié (46,9%), d'un parcours de formation afin de compléter l'expérience et les compétences acquises (7,2%), en poursuivant leur parcours d'insertion dans une autre SIAE (6,4%) ou en créant leur propre emploi (0,8%).

13,5% des personnes sont en capacité de travailler à l'issue du parcours et orienté vers l'ANPE pour bénéficier d'un appui à la recherche d'emploi.

Les personnes dans une autre situation à la sortie, se sont, soit engagées dans un projet personnel ou effectuent des démarches pour résoudre leurs problèmes en amont d'un parcours IAE, soit ont quitté la SIAE sans donner de nouvelles. Généralement, ce type de sortie a lieu très tôt dans le parcours.



⁴ hors exonération spécifique liée aux contrats aidés

⁵ Exonération spécifique non comprise

Des spécificités selon le type de SIAE sont cependant observables sur la nature des sorties.

Lorsque les personnes quittent une AI, elles trouvent un emploi pour une majorité d'entre elles, notamment en CDI (11,9%) et en CDD (27,3%). Mais certaines ont besoin de poursuivre leur parcours d'insertion dans une autre SIAE (7,2%) ou dans le cadre d'un contrat aidé du secteur non marchand (9,8%).



Ce prolongement du parcours d'insertion dans une autre SIAE s'observe également dans les ACI et les RQ (respectivement 16,9% et 17,3%) où les taux de sortie vers l'emploi sont plus faibles. Cela s'explique au regard de la situation des personnes souvent très éloignées de l'emploi.

Un important travail de redynamisation sociale est réalisé au sein de ces SIAE et nécessite parfois d'être prolongé dans d'autres organismes d'accueil. D'autre part, un tiers des personnes sont orientées vers l'ANPE sans solution d'emploi immédiat mais en capacité de travailler.

Les ETTI sont souvent la dernière étape dans un parcours d'insertion. Elles s'adressent également à des personnes plus proches de l'emploi. Le taux de sorties directes vers l'emploi en CDI, CDD ou sur des contrats aidés du secteur marchand est donc plus élevé.

Des sorties vers la formation ou la création d'entreprise sont plus nombreuses dans les EI et les ACI. Ainsi, les compétences acquises pendant le parcours font émerger des besoins en formation complémentaire permettant d'accroître les chances d'une insertion durable.

Les sorties à l'issue du parcours

En % du nombre de sorties au cours de l'année

	AI	ETTI	EI	ACI	RQ	Ensemble
Nombre de salariés ayant quitté la structure	2810	1434	421	703	81	5449
Situation des salariés ayant quitté la structure et ayant trouvé un emploi salarié	51,10%	51,70%	34,20%	29,40%	37,00%	46,90%
<i>Dont contrat dans une entreprise utilisatrice</i>	5,40%	19,20%	/	/	/	/
Dont CDI dans une autre entreprise	11,90%	15,80%	11,40%	7,80%	6,20%	12,26%
Dont en contrat aidé marchand	2,20%	4,00%	1,00%	2,40%	0,00%	2,57%
Dont contrat aidé non marchand	9,80%	2,20%	5,00%	3,60%	4,90%	6,53%
Dont autre CDD	27,30%	29,60%	16,90%	15,60%	25,90%	25,56%
Installés à leur compte	0,60%	0,60%	1,90%	0,90%	0,00%	0,75%
Entrées en formation	7,50%	5,80%	9,30%	8,30%	2,50%	7,23%
Orientation vers l'ANPE	6,00%	13,70%	23,50%	34,10%	37,00%	13,45%
Inactifs	2,20%	8,20%	4,30%	10,40%	6,20%	25,25%
Autres situations	12,20%	10,50%	14,30%			
Sans nouvelles	13,20%	8,90%	11,60%			
Sorties vers une autre SIAE	7,20%	0,60%	1,00%	16,90%	17,30%	6,40%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Mais les résultats d'insertion des SIAE ne se mesurent pas uniquement sur le seul taux de retour à l'emploi.

Les SIAE ne peuvent agir sur la capacité du marché de l'emploi à intégrer les personnes sur des emplois durables. Un certain nombre de personnes sont en capacité de travailler dans un cadre ordinaire de travail et sont orientées vers l'ANPE à l'issue du parcours. Il est du ressort des organismes de placement de faire le rapprochement entre l'offre et la demande.

Même s'il n'y a pas de retour immédiat vers l'emploi, environ 88% des personnes progressent au cours du parcours en SIAE en terme de résolution des freins à l'emploi, de réactivation du lien social, de reprise de confiance, de participation à des formations de remise à niveau, de réinscription dans un projet professionnel ou de définition d'un nouveau projet de vie.

Les résultats d'insertion des SIAE de Poitou-Charentes sont supérieurs aux résultats nationaux. Ainsi, les taux de sorties vers l'emploi salarié sont de 42,8% dans les AI (51,1% en Poitou-Charentes), 47,9% dans les ETTI (51,7% en Poitou-Charentes), 33,1% dans les EI (34,2%) et 26,7% dans les ACI (29,4% en Poitou-Charentes).

Les activités économiques supports des SIAE : Vente de biens et de services

Les SIAE se situent dans le secteur concurrentiel. Elles développent des activités économiques supports afin de mettre en œuvre leur activité principale : l'accompagnement socioprofessionnel et la formation par le travail

Clients : tout donneur d'ordre privé ou public

Les secteurs d'activité : mise à disposition de main d'œuvre, travaux agricoles, espaces verts, récupération, recyclage, bâtiment, production de biens, entretien et nettoyage, restauration, services aux personnes...

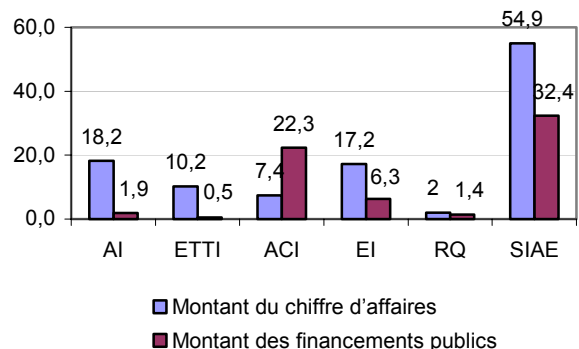
Chiffre d'affaires des SIAE

Les SIAE ont réalisé sur l'année un chiffre d'affaires de 54,9 millions d'euros.

Les ACI développent des activités d'utilité sociale sur des secteurs d'activité peu solvables dans les conditions ordinaires du marché. Par conséquent le chiffre d'affaires dégagé par les ACI ne représente que 13,4% du chiffre d'affaires régional alors qu'ils représentent 48% des SIAE.

Ainsi, plus le chiffre d'affaires est faible par équivalent temps plein salarié, plus les financements publics viennent compenser la moindre valeur ajoutée économique.

Comparaison du chiffre d'affaires et du financement public
En millions d'euros par type de SIAE



Chiffre d'affaires

En euros

	AI	ETTI	ACI	EI	RQ	Ensemble
Montant du chiffre d'affaires	18 165 269	10 233 067	7 385 094	17 167 759	2 012 718	54 963 907
Moyenne	432 506	787 159	87 918	520 235	503 180	432 506
Répartition régionale	33,0%	18,6%	13,4%	31,2%	3,7%	100%
Chiffre d'affaires / ETP salariés (ETP insertion + ETP permanent)	20 254	24 433	4 771	23 573	16 403	14 797

Développement des activités économiques supports

Environ un tiers des SIAE diversifient leurs activités économiques supports et offrent ainsi aux salariés en insertion des postes de travail variés sur lesquels ils vont pouvoir se former.

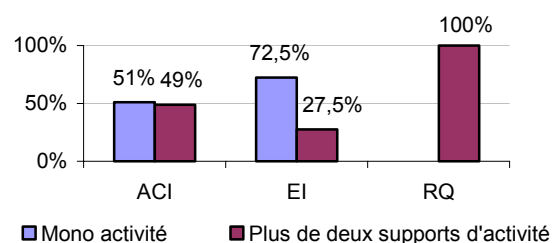
La mise en situation de travail sur différents postes permet au salarié de construire les compétences et les habiletés attendues sur le marché de l'emploi.

Les jeunes sans qualification et en rupture avec le système scolaire peuvent découvrir les métiers sur différentes activités leur permettant d'affiner leur projet professionnel.

Les chantiers d'insertion combinent majoritairement deux ou trois activités économiques supports (49%). Le plus souvent, il s'agit de réhabilitation du petit patrimoine bâti combinée à l'entretien et l'aménagement des espaces naturels.

Les régies de quartiers ont toutes au moins trois activités économiques supports. Partenaires des bailleurs sociaux, toutes les régies de quartiers réalisent le nettoyage et l'entretien de l'habitat et des espaces verts dans les quartiers.

En % des SIAE développant une ou plusieurs activités



Les secteurs d'activité économique des SIAE



L'environnement (y compris déchetterie et récupération, recyclage) est le premier secteur d'activité des SIAE, autant du point de vue du chiffre d'affaires que celui de l'offre d'insertion (14,4 M€ pour 909 ETP d'insertion).

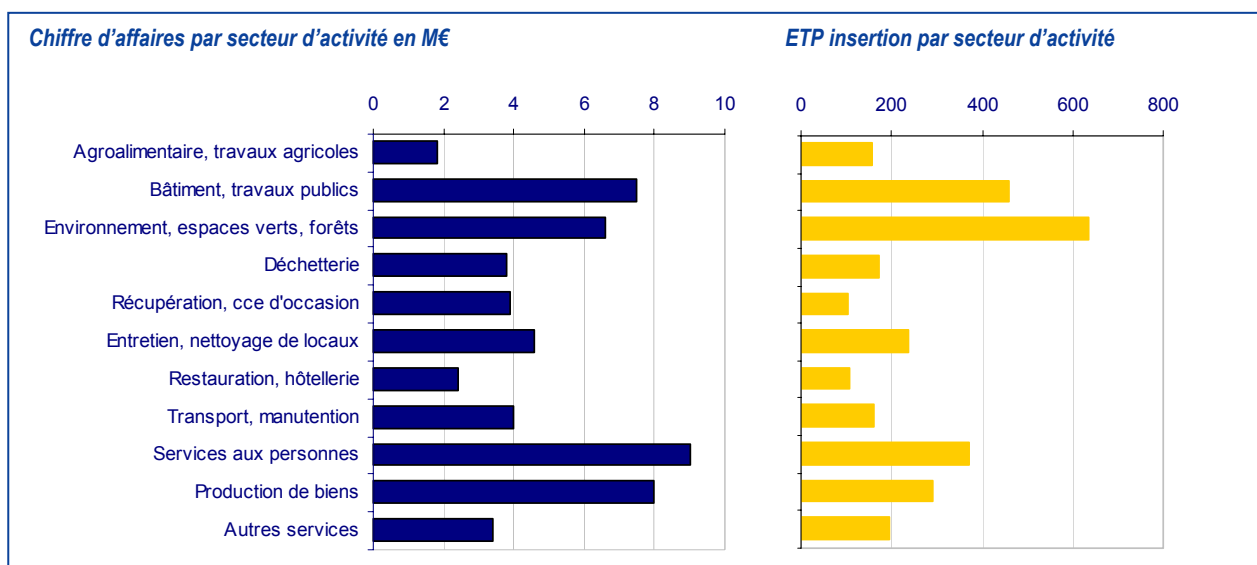
Dans l'environnement, les salariés sont mis en situation de travail sur des emplois d'aménagement, d'entretien des espaces verts et des espaces naturels (travaux de bûcheronnage, élagage, aménagement des berges de rivières...) ou sur des emplois liés à la gestion des déchets (récupération, tri sélectif, recyclage, valorisation) qu'il s'agisse de déchets verts, textiles, déchets ménagers ou déchets électriques et électroniques.

La production de biens (palettes en bois, menuiserie, mobiliers et signalétiques d'extérieur, vannerie, produits électromécaniques...) est le deuxième secteur d'activité en terme de chiffre d'affaires avec 8 millions d'euros.

A partir du tableau et du graphique suivants, on peut observer que, selon le type de SIAE le plus représenté sur un secteur d'activité, la valeur ajoutée par ETP d'insertion est plus ou moins importante.

Ainsi, le secteur des services aux personnes occupé uniquement par les AI génère un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros pour 371 ETP d'insertion soit une valeur ajoutée de 24 283 € par ETP d'insertion tandis que le secteur « environnement, espaces verts » occupé très majoritairement par les ACI génère un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros pour 636 ETP d'insertion soit une valeur ajoutée de 10 452 € par ETP.

De même, sur des secteurs d'activité équivalents en ETP d'insertion, le nombre de personnes en insertion peut fortement varier si les AI et les ETTI sont bien représentées sur le secteur d'activité. Ainsi, les secteurs « déchetterie » et « récupération » occupés par les EI et les ACI comptent 274 ETP d'insertion pour 459 salariés en insertion tandis que le secteur « production de biens » compte 289 ETP d'insertion pour 1 672 personnes en insertion. Sur ce secteur, les ETTI font travailler à elles seules 47,5% de l'effectif sur des emplois d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés dans l'industrie.



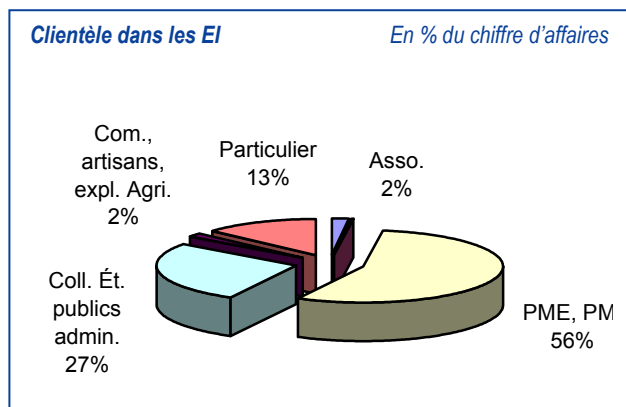
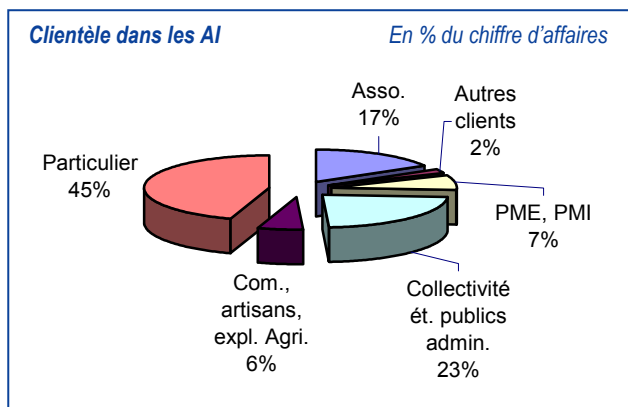
Les secteurs d'activité économique supports : chiffre d'affaires et effectif

	AI	ETI	ACI	EI	RQ	Ensemble
AGROALIMENTAIRE, TRAVAUX AGRICOLES						
Personnes en insertion	132	68	259	31	/	490
ETP insertion	15	10	118	15	/	158
Chiffre d'affaires (en €)	361 207	256 650	720 414	511 336	/	1 849 607
ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, FORETS						
Personnes en insertion	45	26	906	102	30	1 110
ETP insertion	5	4	543	71	13	636
Chiffre d'affaires (en €)	126 109	105 381	3 372 622	2 671 584	371 709	6 647 403
DECHETTERIE						
Personnes en insertion	/	/	92	175	/	267
ETP insertion	/	/	37	134	/	171
Chiffre d'affaires (en €)	/	/	369 521	3 445 144	/	3 814 665
RECUPERATION, COMMERCE D'OCCASION						
Personnes en insertion	/	/	102	81	9	192
ETP insertion	/	/	49	49	4	102
Chiffre d'affaires (en €)	/	/	287 422	3 574 991	45 358	3 907 770
BATIMENT						
Personnes en insertion	338	961	511	84	58	1952
ETP insertion	39	143	224	36	17	460
Chiffre d'affaires (en €)	955 169	3 752 411	951 510	1 473 239	327 189	7 459 518
PRODUCTION DE BIENS						
Personnes en insertion	601	793	140	123	14	1672
ETP insertion	64	83	56	82	4	289
Chiffre d'affaires (en €)	1 492 250	1 817 432	384 256	4 183 935	114 481	7 992 354
ENTRETIEN, NETTOYAGE DE LOCAUX						
Personnes en insertion	1256	110	0	12	84	1463
ETP insertion	117	15	62	6	40	239
Chiffre d'affaires (en €)	2 669 865	375 883	444 997	173 772	887 633	4 552 150
RESTAURATION, HOTELIERIE						
Personnes en insertion	429	179	45	66	/	719
ETP insertion	49	26	23	9	/	109
Chiffre d'affaires (en €)	1 148 964	670 818	248 810	314 537	/	2 383 128
TRANSPORTS, MANUTENTION, MAGASINAGE						
Personnes en insertion	436	739	21	/	/	1 196
ETP insertion	40,6	111,4	8,3	/	/	160
Chiffre d'affaires (en €)	1091050,0	2835411,6	69092,2	/	/	3 996 341
SERVICES AUX PERSONNES						
Personnes en insertion	3 832	/	/	/	/	3 832
ETP insertion	371	/	/	/	/	371
Chiffre d'affaires (en €)	9 008 998	/	/	/	/	9 008 998
AUTRES SERVICES (BLANCHISSERIE, COUTURE, EMPLOIS ADMINISTRATIFS, ANIMATION SOCIOCULTURELLE)						
Personnes en insertion	453	85	204	30	24	796
ETP insertion	54	16	98	18	10	197
Chiffre d'affaires (en €)	1 311 659	419 082	536 451	819 222	265 560	3 351 973

Clientèle des SIAE

La clientèle évolue selon les activités économiques support développées par les SIAE.

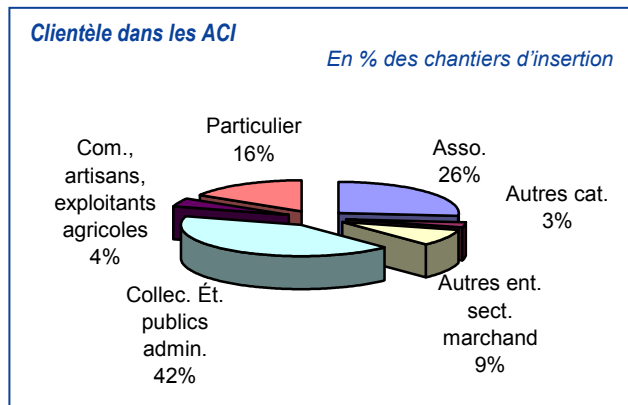
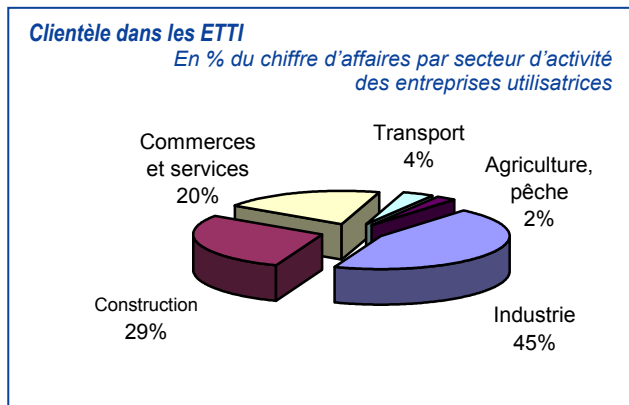
Ainsi les AI réalisent 45% des heures travaillées auprès des particuliers sur des activités de services à la personne.



Les entreprises d'insertion réalisent 56% de leur chiffre d'affaires auprès des entreprises. Certaines EI travaillent en sous-traitance pour de grandes entreprises et réalisent ainsi leur chiffre d'affaires avec quelques entreprises partenaires positionnées sur le même secteur d'activité.

Grâce à ces partenariats économiques, certaines entreprises arrivent à nouer des partenariats socioformatifs qui peuvent se traduire par des périodes d'essai en entreprise ou des formations en vue d'une intégration à l'issue du parcours.

Les ETTI travaillent exclusivement avec des entreprises. Celles-ci se situent essentiellement dans le secteur de l'industrie et de la construction. Les ETTI mettent à disposition des salariés sur des emplois d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés dans le secteur de l'industrie et sur des emplois du bâtiment dans le secteur de la construction.



Les ACI ont pour principal donneur d'ordre les collectivités territoriales. Celles-ci passent commande le plus souvent sur des travaux de réhabilitation du patrimoine naturel ou bâti.

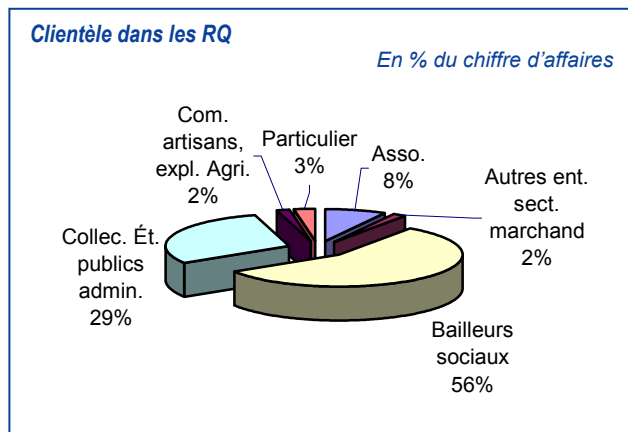
Les ACI s'adressent également aux associations et aux particuliers. Lorsque les ACI travaillent au service des particuliers, il s'agit le plus souvent de commercialisation de biens et de services sur des activités "restaurant" et de production de légumes mais beaucoup plus rarement d'intervention au domicile du particulier. L'intervention au domicile s'exerce dans le cadre d'une équipe encadrée le plus souvent sur des activités de récupération recyclage (ramassage textile, déchets verts et autres déchets...) ou de travaux paysagers (débroussaillage, entretien...). Il s'agit alors d'activités en émergence non couvertes par l'initiative privée donc peu solvables.

Les RQ travaillent majoritairement avec les bailleurs sociaux (56%) et les collectivités (29%). C'est ce qui caractérise fondamentalement les régies de quartiers.

En effet, les RQ associent dès leur création les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les habitants du quartier.

Elles poursuivent une double démarche d'entreprise et de développement communautaire.

Structures de proximité dans les quartiers, leurs missions s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville.



Directeur de la publication
Alain Ribager
Rédaction
Laurence Beaudoin
Traitement statistique
IRIS, IAAT



Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique de la région Poitou-Charentes
espaceSERVANTÉ.S. - 3, rue Georges Servant 86000 Poitiers
Tél : 05 49 88 07 29 - Fax : 05 49 88 43 98 - Site Web : www.iris.asso.fr - Courriel : iris@iris-poitou-charentes.com

